



Dossier technique

Masters - TR/TU

2 et 3 mai 2026

Saint-Etienne

Contact technique FFG

marion.limbach-tarin@ffgym.fr

Procédure d'engagement des gymnastes :

Les clubs doivent engager leurs gymnastes via Engagym avant le **7 avril, 23h59.**

Tarifs

Trampoline synchronisé :	50 euros par paire
Trampoline individuel :	60 euros par gymnaste
Tumbling Filière Elite:	60 euros par gymnaste
Tumbling Nationale 11-12 ans :	45 euros par gymnaste

Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges dans engagym **avant le 7 avril** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage impérativement un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'un club qui souhaite donner une information complémentaire au responsable des juges de l'évènement (par exemple 2 juges engagés : 1 pour le TRS, le second pour le TRI), cocher la case dispo partielle et inscrire les précisions dans la fenêtre qui s'ouvre puis valider.

En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 20 avril. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à legallomax@orange.fr pour le trampolite et à sebastien.randuineau@gmail.com pour le tumbling.

- ✓ Les horaires des réunions des jurys seront donnés avec l'organigramme définitif.
- ✓ Les juges devront être disponibles sur toute la durée de la compétition, une compétition sur 2 jours étant considérée comme une seule et même compétition.
- ✓ Les juges doivent prévoir leurs feuilles de notation.
- ✓ En cas de non-présentation ou de départ d'un juge durant la compétition, le club sera pénalisé de l'amende en vigueur (305 euros par jour de compétition et par discipline). Les amendes seront à payer avant le début de compétition de la catégorie concernée. Les gymnastes des clubs dont les amendes ne sont pas réglées ne seront pas autorisés à concourir.

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant et entraîneurs se font via engagym comme pour les gymnastes.

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur engagym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via engagym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 1 entraîneur pour 1 ou 2 gymnastes
- 2 entraîneurs pour 3 à 8 gymnastes
- 3 entraîneurs pour 9 à 14 gymnastes
- 4 entraîneurs pour 15 gymnastes et +

Accueil des clubs

- ✓ L'accueil des clubs s'effectuera : le vendredi de 10h à 20h, le samedi de 8h à 20h, le dimanche de 8h à 12h.

Forfaits :

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc...)
- Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés, amende.

Le forfait est à déclarer via l'application engagym.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des gymnastes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel. L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

Certificats médicaux Elite

Certaines catégories nécessitent un certificat médical Elite. Ce certificat doit être envoyé à la Fédération Française de Gymnastique à certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard 7 jours avant la compétition concernée (soit avant le 25 avril). Les gymnastes dont le nom ne figure pas sur cette liste et qui ne sont pas en mesure de fournir ce certificat sur le site de la compétition ne seront pas autorisés à concourir.

Modalités de compétition

Entraînement plateau

Le vendredi 1^{er} mai de 14h à 20h.

Les créneaux d'entraînement sont à réserver en cliquant sur le lien suivant :

[Inscription entraînement](#)

Le planning d'entraînement sera diffusé au plus tard 10 jours avant la compétition.

Tenues d'entraînement

Entraîneurs : Tenues conformes à la Réglementation Fédérale. Tee-shirt et shorts de sport sobres tolérés (pas de shorts hawaïens, shorts en jeans, de ville, etc...)

Gymnastes : Tenues de compétition ou shorts de gymnastique et tee-shirts près du corps. Les tenues équipe de France ne sont pas autorisées.

Echauffements

Les gymnastes peuvent accéder à la salle d'échauffement 1h avant leur début de compétition. L'échauffement articulaire aura lieu en salle d'échauffement. L'échauffement spécifique se déroulera sur le plateau de compétition.

Matériel de compétition : Eurotramp/Gymnova

Organisation du plateau :

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs, aux juges et aux pareurs en tenue conforme à la Réglementation Fédérale. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

Planning de compétition

Le planning prévisionnel est fourni en pièce jointe. Le planning définitif sera diffusé sur le mini-site.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement des gymnastes	Engagym	7 avril
Accréditations entraîneurs et dirigeants	Engagym	7 avril
Engagement des juges	Jugegym	7 avril
Paiement des engagements		20 avril